



**CONSEIL COMMUNAL
DE
ROSSINIERE**

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du 19 juin 2018

M. Hervé Martin, président, salue les conseillers, le syndic et les municipaux, ainsi que M. Daniel Martin, représentant la presse locale. Il fait remarquer le changement de disposition de la salle qui est un essai répondant à la demande émise par un conseiller.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de vingt-sept conseillers, deux sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h23.

Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Nomination du bureau 2018-2019
 - a. du président
 - b. du vice-président
 - c. des scrutateurs
 - d. des scrutateurs suppléants
 - e. Nomination du (de la) secrétaire
7. Nomination de la commission de gestion
 - a. des membres
 - b. des suppléants
8. Préavis N° 01/2018 – Comptes et gestion 2017
9. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2017, envoyé par courrier électronique le 18 mai 2018, est adopté à l'unanimité, par 26 voix, avec remerciements à son auteur.

3. Correspondance et communications du bureau

Le président donne connaissance de l'excuse de M. François Margot, en vacances, ainsi que de la lettre de démission de Mme Elisabeth Holm qui a quitté la commune. Elle sera remplacée par Mme Valérie Richoz qui est la prochaine sur la liste des suppléants et qui sera assermentée au prochain conseil si elle accepte sa nomination.

M. Hervé Martin adresse ses remerciements à la soussignée démissionnaire, pour ses plus de vingt années passées au secrétariat du législatif de Rossinière. Il relève la précision de ses rédactions, ainsi que le soutien aux divers présidents ainsi que sa participation active à la bonne marche du bureau. Il lui offre une enveloppe fleurie sous les applaudissements de l'assemblée. Sans s'étendre davantage, Mme Catherine Martin remercie chacun de cette généreuse attention.

4. Informations de la Municipalité

Le syndic, M. Jean-Pierre Neff, apporte à l'assemblée les chaleureuses salutations de la Municipalité.

Il communique que, Mme Nathalie Yersin a été engagée, dès le 1^{er} juillet, en qualité de secrétaire municipale en remplacement de Mme Nicole Pilet. Il se dit très heureux de cet engagement dont la Municipalité se réjouit.

La concierge des locaux communaux, Mme Jacqueline Martin, ayant également fait valoir son droit à la retraite, le travail important qu'elle effectuait a été confié à une entreprise privée de conciergerie. La Municipalité est contente de cette option.

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle forestière à la Chaudanne jusque-là propriété d'Armasuisse, d'une surface de 4'105m² pour un montant de CHF 3'360.00. Un ancien fort militaire servant actuellement de cave à fromage se trouve sur cette parcelle et générera de petits loyers. Le syndic relève que les frais de notaire sont presque plus élevés que les frais d'achat.

M. Jean-Pierre Neff informe aussi sur les travaux importants en cours, réalisés avec un urbaniste, au niveau du PGA (Plan général des zones), avec la définition du potentiel à bâtir. Un plan directeur touristique régional est à l'étude (définition des zones d'hébergement, des infrastructures touristiques, de ce qui est hors zone, etc.) au niveau des Alpes vaudoises. Il s'agit de définir les périmètres dans lesquels on peut faire du tourisme. Le PGA va dépendre de ce plan directeur régional.

Le syndic a participé à la signature de quatre contrats de collaboration avec l'EPFL pour la recherche fondamentale, dans le cadre du projet CARoss. Ces différents documents sont nécessaires pour obtenir des subventions. Un acompte du SPECo (Service de la promotion économique et du commerce) pour avancer dans le projet a déjà été reçu. Les volumes et les surfaces sont définis et dès le début de l'automne, une exposition sera présentée par Ibois.

M. Jean-Pierre Neff informe les conseillers du démarchage de Romande Energie auprès des habitants pour le chauffage à distance. Cette société serait prête à investir dans une extension qui permettrait notamment de produire de l'eau chaude en été. Une éventuelle reprise du réseau actuel par Romande Energie serait assez logique afin qu'elle s'occupe de l'entier dudit réseau.

Une séance de présentation du Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut sera proposée au bureau afin de l'organiser en première partie du prochain conseil communal à la Grande salle et ouverte au public.

Il est, en effet, important de pouvoir donner des explications sur les travaux en cours et à venir.

Le syndic donne ensuite lecture d'une communication adressée aux trois conseils communaux pour informer de l'avancement du processus de rapprochement de Pays-d'Enhaut Tourisme et Pays-d'Enhaut Région. Un comité de pilotage a été mis sur pied, lequel s'est rencontré à six reprises depuis le début de l'année. Un projet de statuts, soumis au contrôle d'un juriste, a été établi par les différents partenaires avec fixation des principes de base, tels que cotisations ou organigramme. Une information à ce sujet sera donnée le 27 juin prochain. Une demande de subvention a été formulée auprès de la LADE pour la phase de préparation de la fusion. Au niveau de la planification, la nouvelle structure pourrait démarrer le 1^{er} janvier 2019, après consultations des assemblées générales respectives. L'identité de la nouvelle association aura pour nom « Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme » et le logo actuel sera conservé. La Municipalité s'est aperçue qu'en renforçant la région on lui donne force et pérennité. C'est de bon augure pour l'unité régionale.

M. Alain Karnstädt, municipal, annonce que le dossier du pont Rose-Marie, à la Tine, progresse avec la recherche de fonds supplémentaires à la subvention de la Confédération. Patrimoine Suisse, Fonds suisse pour le paysage, Fondation pour la conservation des monuments historiques, Fondation suisse pour la protection du paysage, autant d'associations sollicitées, sans succès actuellement. Une prochaine séance est fixée avec M. Brühwiler de l'EPFL et l'auteur du projet afin de trouver une solution qui permette d'obtenir des fonds de l'Ofrou (Office fédéral des routes) qui a demandé un complément d'étude. La subvention actuelle de 40% est trop faible. La Municipalité espère, cependant, pouvoir commencer les travaux au plus vite.

Le tronçon de route vers la laiterie est toujours en examen. Tous les contrôles de caméra et de mise sous pression ont démontré que les collecteurs ne présentent aucun défaut. Une recherche d'anciens collecteurs à proximité va débuter. Le revêtement de ce secteur ne sera pas remplacé tant que la raison du dégât ne sera pas trouvée.

M. Brun, inspecteur de la signalisation, a confirmé au municipal que la pose de panneaux lumineux avant un passage à piétons n'est pas possible dans le cas de Rossinière et la Tine, car cette signalisation ne peut se poser qu'à proximité d'écoles dont l'affluence avoisine les 500 élèves. Certains passages à piétons ne sont pas conformes. La Municipalité a décidé d'acquérir un radar pédagogique mobile, en version candélabre, afin de signaler la vitesse et ainsi inciter les conducteurs à redoubler de prudence dans la zone concernée. Ce radar pourra être

facilement déplacé de Rossinière à la Tine. Il a aussi été décidé de remettre en état les panneaux signalant les passages à piétons.

Mme Barbara Schopfer, municipale, rappelle l'exposition en cours dans notre commune « Rencontres à Rossinière », du 15 juin au 17 septembre. Cette exposition, installée dans le village par Rossinière Animations et une entreprise de Montreux, présente toutes les facettes du travail du bois par une cinquantaine d'artisans ou artistes. Le départ se fait à partir du point « i » à travers le village. Le programme, à disposition à l'Office du Tourisme, montre que chaque week-end, une de ces facettes est mise en valeur par des présentations ciblées. Mme Schopfer invite chacun à se servir du catalogue à disposition en partant et à diffuser sur les réseaux sociaux les dates de cet événement phare pour Rossinière.

Le Pays-d'Enhaut aura également pendant l'été le Festival au Pays des Enfants ainsi que les 3^e journées du papier découpé.

~ L'exposition Alpes +1000 a quitté le site de Rossinière pour s'installer dans le Jura.

Mme Catherine Pilet, municipale, annonce le changement de présidence du conseil de Fondation de Pôle Santé, dès le 1^{er} juillet, M. Eric Fatio, remplaçant Mme Martine Henchoz.

Elle informe que l'ASIPE a accepté le nouveau règlement sur les transports, qui doit être validé par les instances cantonales.

Comme cela a été relaté dans les médias, selon les dispositions légales, les parents n'auront plus que les coûts réels des repas à assumer dans les différents camps ou activités scolaires. Il y aura donc un surcoût important dès 2019 et cela est inquiétant pour les budgets communaux.

Trois personnes suppléantes ont été nommées pour la commission de gestion de cette association : M Alain Karnstädt pour Rossinière, Mme Stéphanie Graf pour Rougemont et M. Patrick Girardet pour Château-d'Oex.

Une directrice a été nommée pour organiser l'UAPE dès le mois de janvier 2018. Les inscriptions sont en cours et une séance d'information publique sera organisée le 25 juin prochain. Une nouvelle association a été créée pour chapeauter les organisations qui accueillent des enfants au Pays-d'Enhaut soit l'UAPE et le Bout'Ficelle notamment. Elle se nomme Association des Enfants d'Enhaut.

M. Michel Maillefer, municipal, avise l'assemblée que la mise à l'enquête du dossier de la décharge de la Coulaz a lieu du 20 juin au 19 juillet.

Une séance d'information de 17h00 à 20h00 est prévue le 27 juin à l'Hôtel de Ville de Rossinière en présence d'un représentant de la DGE (Direction Générale de l'Environnement) et des auteurs du projet.

M. Robin Schittli revient sur l'animation Rencontres à Rossinière. Il s'étonne de voir sur les brochures la mention entrée libre alors que, partout ailleurs, notamment sur les bâtiments, c'est marqué exposition payante.

Mme Barbara Schopfer l'invite à s'adresser à Rossinière Animations pour toute question, mais lui répond que l'entrée est libre pour les animations des week-ends mais pas pour la visite de l'exposition.

Mme Dorothée Ramel remercie la Municipalité du choix du radar mobile éducatif et demande si une étude va être faite aussi pour le passage à piétons de la Tine.

M. Alain Karnstädt répond que celui-ci n'est pas conforme non plus. Il faut réfléchir. Dans l'immédiat, une signalisation sera posée devant le bâtiment Mobèche, visible des deux côtés, pour aviser du passage à piétons. Un autre panneau dans le sens descendant sera également changé parce qu'il est en piteux état.

5. Nomination du bureau 2018-2019

a. Nomination du président du Conseil communal

M. le président, Hervé Martin, rappelle que, selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention doit en être faite au procès-verbal. Mme Renée Pillonel propose M. Eric Henchoz. Ce dernier accepte cette proposition et est élu tacitement sous les applaudissements de l'assemblée. Il remercie les conseillers de leur confiance.

b. Nomination du Vice-Président du Conseil communal

M. Eric Henchoz propose M. François Margot qui a été contacté au préalable et a déclaré accepter et se réjouir de cette tâche. Il est élu tacitement sous applaudissements.

c. Nomination des scrutateurs et des suppléants

Mme Madeleine Berdoz Rocquin, appuyée unanimement par l'assemblée moins une abstention, propose la main levée pour les nominations suivantes. M. Robin Schittli propose Mme Renée Pillonel et M. Fernand Dubuis en qualité de scrutateurs. Ils sont élus à l'unanimité, par 26 voix.

Même score pour MM. Christophe Moinat et Jean-Pierre Sallin qui, proposés par M. Fernand Dubuis, sont élus en qualité de membres scrutateurs suppléants. M. Hervé Martin remercie toutes ces personnes.

6. Nomination de la secrétaire

M. le président explique qu'il n'a pas été facile de trouver quelqu'un prêt à prendre cette fonction qui a suscité peu d'intérêt. Suite aux annonces parues dans le journal local et sur le site internet de la commune, il a reçu deux candidatures, dont une seule locale, celle de Mme Monique Buri. Il propose cette dernière qui œuvre depuis sept ans au service de la communauté villageoise après douze ans de ministère. Elle a aussi été secrétaire de la Nuit des Contes. C'est par 25 voix et une abstention que Mme Monique Buri est élue comme secrétaire du Conseil communal pour la législature 2018-2021, sous les applaudissements de l'assemblée. Cette nomination sera annoncée à la Préfecture en vue de l'assermentation de la titulaire qui entrera en fonction au 1^{er} juillet 2018.

7. Nomination

a. de la commission de gestion

M. Louis-Philippe Martin se retire de la commission, les autres membres en place acceptent de poursuivre leur mandat. M. Yves Ravaz propose Mme Estelle Martin qui accepte cette proposition. Mmes et MM. Florian Aeberli, Madeleine Berdoz Rocquin, Antoine Martin, Estelle Martin et Robin Schittli, sont élus à l'unanimité, par 26 voix. Le président les remercie de leur engagement.

b. des suppléants

M. Louis-Philippe Martin propose MM. Mikaël Geser et Flavien Marmillod qui acceptent et sont également élus à l'unanimité, par 26 voix, en tant que membres suppléants de la commission de gestion. M. Hervé Martin les remercie d'avoir accepté cette fonction.

8. Préavis n° 01/2018 – Comptes et gestion 2017

Des extraits du rapport de la commission de gestion sont présentés tour à tour par chaque membre de la commission. Il en ressort les points suivants concernant la gestion 2017 :

La commission de gestion s'est réunie à 4 reprises (1 x secrétaire et président) pour la gestion et à 2 reprises pour les comptes communaux 2017.

La Municipalité a participé à 4 séances.

La commission a proposé à la Municipalité d'aborder les thèmes par dicastère en trois séances avec M. le Syndic Jean-Pierre Neff et les Municipaux concernés, soit avec M. Alain Karnstädt pour la première séance, Mme Barbara Schopfer et M. Alain Karnstädt pour la deuxième et Mme Catherine Pilet et M. Michel Maillefer lors de la dernière séance consacrée à la gestion. Quant aux comptes, la commission a eu l'occasion de s'entretenir le 28 mai 2018 avec M. Jean-Pierre Neff et Mme Christine Pilet, boursière.

Pour terminer, la commission de gestion a transmis à la Municipalité un questionnaire comportant quelques questions écrites.

Elle a donc pu profiter de conditions idéales pour effectuer son travail.

Elle tient à remercier la Municipalité de sa disponibilité et de son excellente collaboration.

Service Energie - M. Jean-Pierre Neff

Chauffage à distance

Plusieurs privés ont déjà fait part de leur intérêt et la Romande Energie va démarcher les privés durant le premier semestre 2018. Les réponses permettront entre autres de déterminer le prix de vente du kW.

La commission s'est interrogée sur le risque de voir une augmentation de prix si la Romande Energie devenait l'unique propriétaire du CAD. La Municipalité a répondu que ce risque n'est pas réaliste. D'une part les prix sont contrôlés et des contrats sont conclus pour éviter une augmentation des tarifs. De plus, il ne serait pas dans l'intérêt de la Romande Energie de pratiquer des prix trop élevés au risque de perdre des abonnés.

En ce qui concerne les taxes, elles fonctionneraient de la même manière que pour l'eau et l'égout, à savoir une taxe unique lors de l'introduction puis une taxe annuelle basée sur un

montant fixe – déterminé par la puissance énergétique du bâtiment – et par un montant variant en fonction de la consommation réelle.

Les délégués municipaux ont également confirmé que le projet CARoss n'est pas dépendant de la réalisation du CAD et inversement. D'autres partenaires pourraient être trouvés pour occuper les locaux si le CAD ne se réalisait pas. De même, si le projet CARoss ne se réalisait pas, il serait tout de même possible de créer un CAD.

La commission s'est interrogée sur la possibilité de développer d'autres énergies durables par exemple l'énergie solaire. Il lui est répondu que cette piste pourrait être étudiée mais que, pour le moment, il y a trop d'inconnues. Au sein du PNR une commission énergie est là pour accompagner de tels projets. Il existe notamment la possibilité de mettre des toits à disposition des entreprises électriques qui y installent des panneaux photovoltaïques contre une location.

Routes et chemins - M. Alain Karnstädt

Pont de la Tine

Le dossier concernant le Pont de la Tine a été envoyé à la confédération par le biais du SIPAL¹. La demande « standard » pour laquelle un soutien maximum de 40 à 50% peut être obtenu, a été adressée avec une demande complémentaire. En effet, la Commune n'a pas les ressources pour prendre à sa charge le solde des travaux. Afin de pouvoir se déterminer sur cette demande complémentaire, il est demandé à la Commune d'en expliquer les raisons et de démarcher d'autres entités. Des demandes ont donc été adressées au Fonds suisse pour le paysage FSP, à la Fondation pour l'encouragement de la conservation des monuments historiques, à Patrimoine Suisse et à la Fondation Suisse pour la protection et l'aménagement du paysage FP.

Service des Améliorations foncières (SAF)

Le dossier, préparé avec le bureau Martin Ingénieurs a été déposé aux AF et la Municipalité attend la réponse. Ce dernier contient l'inventaire des routes AF et les travaux à réaliser pour ces 10 prochaines années. L'enveloppe totale se monte entre CHF 10 et 12 millions. Il dresse également la liste des priorités. Pour ce faire, des sondages ont été réalisés, notamment sur la route du Revers. Il est précisé que les divers frais déjà engagés pourront être inclus dans l'éventuel subventionnement.

Il est difficile d'estimer à quel pourcentage les travaux pourront être subventionnés. En effet, le SAF soutient uniquement les projets avec un intérêt agricole, qui doivent être « chiffrés » en dénombrant le nombre d'exploitations desservies par la route ainsi que le nombre de têtes de bétail. Sur une route comme le Revers, il est possible qu'un tronçon obtienne des subventions alors que le second n'entre pas dans les critères fixés par le SAF. Cependant, en cas d'intérêt forestier, des subventions peuvent également être obtenues auprès de la DGE-Forêt². Enfin, il ne faut pas oublier que le Canton doit régulièrement avaliser les crédits nécessaires à l'octroi des subventions et que l'enveloppe financière n'est donc pas garantie.

² Direction générale de l'environnement

Réseaux d'égouts et d'épuration - M. Alain Karnstädt

Mise en séparatif

Rien n'est prévu pour 2018. Attente du démarrage de la gare pour pouvoir également introduire les conduites du CAD³ afin d'éviter d'ouvrir la route à plusieurs reprises.

STEP

Le problème constaté à la STEP suite au raccordement de la nouvelle fromagerie du Revers n'est pas réglé. Le propriétaire, le Canton et la Commune font leur possible pour solutionner ce problème. La Commune va notamment utiliser un nouveau produit à la STEP.

La Commune tient à jour les surcoûts engendrés par cette affaire et se réserve le droit de les refacturer ultérieurement. D'autre part, il est clair que le permis d'utiliser ne sera pas délivré.

Bâtiments administratifs et financiers - M. Michel Maillefer

Bâtiment de l'Ancienne Poste

Pour des raisons financières, l'isolation périphérique de ce bâtiment n'est pas à l'ordre du jour. La Municipalité attend notamment de connaître l'avenir des locaux commerciaux qui s'y rouvrent avant d'établir un projet.

Néanmoins, la Municipalité est attentive à la problématique énergétique pour ses bâtiments c'est pourquoi un employé suivra un cours à ce sujet donné par le PNR.

Collège

Le toit devra faire l'objet d'une réfection à moyen terme. Des travaux d'éclairage dans les classes sont prévus en 2018.

Grande salle

L'éclairage a été refait ce qui représente un gros investissement. Cependant le gain en énergie est certain. Pour 2018, il est prévu de s'occuper de la porte d'entrée. La réfection de la porte des loges devrait également être prévue.

Hôtel de Ville

Les fissures n'ont pas bougé. Le dossier est donc classé. Une rencontre aura lieu avec les tenanciers quant à la gestion de l'établissement.

Domaines - M. Michel Maillefer

Tous les toits ont été refaits. Dans l'ensemble les bâtiments sont en bon état. Bien entendu, certains frais devraient être engagés mais les finances communales ne le permettent pas actuellement.

Plans Liaudoz: La façade doit être refaite

Plan Bochet : Les murs de soutènement doivent faire l'objet d'une réfection.

Ratevel : Le sol a été refait avec un produit spécial (résine) qui tient mieux que le carrelage. De même le creux du feu et le mur entre le tranchage et creux du feu ont fait l'objet de travaux.

Pour 2018, seuls des entretiens courants sont prévus. Pour les alpages, il faut notamment tenir compte des demandes de la Coopérative des producteurs de fromages d'alpage L'Etivaz, notamment pour des questions d'hygiène. Actuellement aucune demande d'amodiataire n'est parvenue à la Municipalité.

³ Chauffage à distance

Inspection des alpages

M. Michel Maillefer rappelle que, chaque année, des alpages sont contrôlés sur la Commune. Ceux-ci sont tirés au sort et divers points sont contrôlés, comme, par exemple les chardons. En cas de problème constaté un nouveau contrôle est effectué l'année d'après.

Le municipal relève que la Commune n'a pas beaucoup de poids entre le Canton et l'agriculteur. Toutefois, lors de ces contrôles elle peut faire part de soucis spécifiques aux spécialistes cantonaux.

Le principal souci constaté concerne l'essartage qui doit être fait très régulièrement sous peine de voir la situation dégénérer. Pour les aider, les agriculteurs ont la possibilité d'engager des civilistes. L'expérience réalisée avec des chèvres a quant à elle été abandonnée, ces dernières n'arrivant pas à suivre.

Une séance avait été organisée avec tous les amodiataires de la Commune et des services cantonaux sous la forme d'une table ronde qui a permis de faire part des problèmes rencontrés de part et d'autre. Belle expérience à reconduire.

La préoccupation principale de la Commune concerne l'eau. En effet, les précipitations de ces dernières années sont moins importantes et la consommation augmente notamment pour des raisons d'hygiène.

Déchets – M. Michel Maillefer

Fonctionnement des taxes égouts et ordures ménagères.

Le principe du pollueur – payeur doit être respecté. Au moyen de la taxe au sac, les citoyens sont encouragés à trier leurs déchets. Ce système fonctionne bien. A titre d'exemple, lors de la mise en place du sac taxé, le tonnage des déchets a pratiquement été divisé par trois.

Au niveau du Canton, il est prévu que cette taxe devait financer au minimum 40% du prix de l'élimination des déchets.

La seconde taxe, fixe, cumulée à la taxe au sac doit permettre de financer le 100% du coût d'élimination des déchets urbains, selon une jurisprudence. A Rossinière, le 100% n'est pas atteint mais cela vient notamment du fait que la décharge de la Chaudanne accueille des déchets autres que les déchets urbains, lesquels sont facturés aux clients. De plus, il est important de relever qu'il n'est pas possible d'établir un constat sur une seule année.

Au niveau de DéchPE⁴ un travail va être effectué afin de séparer les montants relatifs aux déchets urbains de ceux provenant de déchets spéciaux. En effet, ces derniers ne doivent pas être financés par l'impôt.

Dans le cas où les financements ne seraient pas respectés, il reste bien entendu la possibilité d'augmenter la taxe au sac. Cependant, la Municipalité souhaiterait éviter autant que possible d'en passer par là.

Concernant le ramassage, la commission relève que la pose d'un container au Revers en lieu et place du passage du camion est une bonne chose. La Municipalité en prend bonne note. S'il est vrai que le service du ramassage est souhaité en zone village il n'est pas obligatoire en périphérie. Il ne faut toutefois pas oublier les personnes à mobilité réduite. Enfin, il est précisé que, pour les gros ramassages, le citoyen peut faire appel à la Commune qui met le char et le personnel de la voirie à disposition.

⁴ Périmètre de gestion des déchets du Pays-d'Enhaut

Santé & Social - Mme Catherine Pilet

Pôle Santé

La situation est tendue. En effet, pour débuter il est impératif que les trois organes fondateurs soit le CMS, l'Hôpital et Praz-Soleil fusionnent en une seule entité ce qui est loin d'être facile. M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat en charge de la santé, a donc gelé le projet. Celui-ci ne pourra continuer que lorsque la fusion sera effective. Néanmoins, le canton continue de croire en ce projet et souhaite que le Pays-d'Enhaut serve de modèle pour d'autres régions.

Accueil parascolaire - Mme Catherine Pilet

En préambule, il faut rappeler que l'accueil parascolaire est obligatoire suite à la votation populaire. L'ARPAJE⁵ prévoit la mise en place d'une UAPE⁶ dès août 2018 avec des horaires d'accueil étendus sur l'ensemble de la journée.

Le canton subventionnera le 26 % de la masse salariale des employés de l'UAPE et 70 % de l'aménagement des locaux que la commune de Château-d'Oex a fait valider à son Conseil communal il y a quelques semaines. Le solde de l'aménagement est pris en charge par cette même commune puisqu'ils se situent dans le Nouveau Collège Henchoz.

Parc naturel régional Gruyère - Pays-d'Enhaut - Mme Barbara Schopfer

Mme Schopfer a fait part à la commission des nombreuses activités du PNR, notamment :

- La lutte contre les plantes invasives.
- Mise en œuvre du nouvel abattoir des Moulins.
- Organisation concours de prairies fleuries.
- Infrastructures écologiques.

La sensibilisation de la population fait partie des grandes priorités du PNR. Ils le mettent notamment en œuvre avec :

- des projets pour les enfants (avec les classes) et programme annuel (FAPE – Rencontres élément terre).
- la publication de l'Objectif parc.
- la newsletter « Parc Info ».
- L'installation de panneaux indiquant la proximité du PNR aux sorties des autoroutes donnant accès au parc.

La commission s'inquiète des chiens de troupeau, qui font l'objet de plusieurs réclamations des promeneurs. La Municipalité confirme qu'elle a reçu de nombreux courriers à ce sujet mais, ce projet faisant partie d'un programme mis en place par la confédération, les règles habituelles, notamment celles inscrites dans le règlement de police ne peuvent pas être appliquées. Le problème étant connu des solutions sont recherchées, notamment pour éviter que les chiens ne sortent des parcs à mouton.

De manière générale la perte de cette année est due à une baisse d'entrée fiscale. Cependant la commission tient à relever l'effort de la Municipalité au niveau des charges qui au final ont été diminuées de CHF 242'000.00 par rapport au budget adopté par notre conseil. Toutefois,

⁵ Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants

⁶ Unité d'accueil pour les écoliers

il faut constater que malgré les efforts de l'exécutif le résultat est inquiétant et qu'il faudra désormais faire preuve de prudence pour les années à venir.

Néanmoins, il est essentiel de relever que l'influence de la Municipalité sur les charges ne représente qu'environ 36% du budget le reste étant dicté par le Canton. La commission a pris bonne note que de nombreuses communes sont dans le même cas et qu'il sera important que des discussions soient entreprises, notamment au niveau de la RIE III qui représente environ CHF 177 millions de moins dans le pot commun des communes qu'il faudra compenser. D'autre part, une nouvelle péréquation devrait arriver dans quelques années et il faudra être très attentifs aux nouveautés qui pourraient être avantageuses comme désastreuses.

Bien qu'une augmentation d'impôt pourrait être envisagée, il faut rappeler que la commune de Rossinière est déjà au plafond et qu'une augmentation d'un point d'impôt ne représente qu'environ CHF 13'000.00.

Au vu de ce qui précède, la commission encourage l'ensemble des conseillers à être attentifs lors des prochains budgets et des demandes de crédit. En effet, il est important de rappeler que si la gestion des finances appartient à la Municipalité, c'est le conseil qui en fixe le cadre et les limites.

Afin d'avoir une vision plus claire à l'avenir, la commission a émis le vœu de pouvoir recevoir des comptes plus détaillés, par exemple un décompte des charges et revenus par immeuble, et d'avoir accès à des analyses financières plus poussées.

La commission remercie la Municipalité d'avoir pris en compte ses remarques, notamment en détaillant l'encaissement de certaines taxes (séjour, ordures ménagères) dans les commentaires des comptes ; M. le Syndic et Mmes et MM. les Municipaux de leur travail et leur dévouement pour la communauté, de leur disponibilité envers la commission de gestion, de leurs réponses à ses questions.

Les remerciements vont également à la boursière et à tout le personnel communal qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration et du service des travaux.

Pour conclure, la commission de gestion 2017-2018, à l'unanimité de ses membres, propose à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis 01-2018 Comptes et Gestion 2017, tel que présenté.

Le président remercie la commission de son travail et passe en revue les comptes, chapitre par chapitre en donnant la parole à la commission pour ses commentaires suite aux questions posées à la Municipalité et aux conseillers qui le souhaiteraient.

1. Administration générale

160.352.1 Participation extraordinaire

Ces montants représentent la participation communale FAPE⁷ et FIB⁸.

⁷ Festival au Pays des Enfants

⁸ Festival International de Ballons

160.465.1 Recettes diverses

La boursière explique que, pour conserver le compte, il est nécessaire d'y inscrire un montant d'où ces CHF 500.00.

180.352 Participation transports bassin 6 – Riviera-Pays-d'Enhaut

Ce montant est réparti selon des ratios entre les diverses régions du Canton et la Municipalité n'a aucune influence sur ces chiffres.

180.300 Vacations municipales

Sous l'impulsion de la commune de Saanen, de nombreuses séances ont eu lieu pour permettre d'offrir la gratuité des transports publics aux possesseurs d'abonnements de BDG⁹.

2. Finances

Généralités

La Municipalité explique qu'après plusieurs années avec des rentrées fiscales en augmentation, qui ont atteint un pic en 2015, il est désormais nécessaire de revenir à la prudence. En effet, les rentrées non aléatoires (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune) ont pratiquement doublé entre 2007 et 2015 pour se retrouver, en 2017 à l'état de celles de 2012.

La commission a relevé que les chiffres portés au budget peuvent sembler optimistes. La Municipalité répond qu'il est toujours difficile de prévoir les montants. En effet, ils sont basés sur l'exercice précédent (exemple budget 2017 d'après les comptes 2015). La Municipalité essaye donc toujours d'être prudente. Exemple, en prenant le compte 210.441 « Gains immobiliers » les comptes 2015 bouclaient avec un montant de CHF 40'432.85, le budget 2017 en prévoyait déjà CHF 10'000.00 de moins et, au final, le résultat est de seulement CHF 12'000.00. La Municipalité a pris acte qu'il faut désormais revenir à la plus grande prudence. Enfin, concernant la péréquation, si, cette année elle n'a pas un énorme impact financier, le système est compliqué à prévoir. En effet, elle est basée sur les exercices précédents et de par son fonctionnement dépend également des investissements consentis. En 2017, par exemple, de grosses dépenses ont été effectuées sur les routes ce qui devrait créer un retour péréquatif en 2018.

210.380 Provision pour débiteurs douteux

Ces montants sont calculés et fournis directement par l'ACI¹⁰.

220.422.3 Revenu des placements

Le montant au budget de CHF 6'000.00 était basé sur l'exercice 2015. La Municipalité nous informe qu'il n'y a plus de placement.

M. Martin Geser demande des renseignements sur les débiteurs douteux mentionnés dans les comptes.

M. Jean-Pierre Neff répond que c'est le canton qui fait faire cette provision. La Municipalité n'a pas d'influence. Cette provision est faite sur la base des indications que l'ACI fournit à la commune, pour tous les cas où la taxation n'est pas définitive et où il pourrait y avoir des

⁹ Bergbahnen Destination Gstaad

¹⁰ Administration cantonale des impôts

déductions par rapport à la comptabilisation faite pour des arriérés de paiements d'impôts dont les contribuables ne sont plus solvables.

3. Domaines et bâtiments

310.480 Reprise s/fonds de réserve

La Municipalité avait prévu d'utiliser une partie du fonds de réserve pour l'entretien des montagnes. Elle est néanmoins consciente qu'il est désormais nécessaire de réalimenter ces fonds.

320.318 Prestation de tiers – assurances et divers

La commission s'interroge sur l'intérêt d'acquérir la forêt de la Chaudanne. La Municipalité répond que l'achat de cette parcelle a été décidé, il y a 5 ans, mais les démarches ont pris beaucoup de temps. Toutefois, celle-ci jouxtant une grande forêt communale la décision se défend. De plus, le fonds de réserve forêts (928.202) permettait cet achat sans mettre en péril les finances communales. Ce dernier se montait à CHF 144'522.64 au 31 décembre 2017.

350.331 Amortissement du patrimoine administratif

La commission constate qu'une partie de l'amortissement concerne le bâtiment de la gare voué à disparaître dans le cadre du projet CARoss. Comment justifier un solde à amortir de CHF 270'000.00 sur un bâtiment qui aura disparu ?

La Municipalité explique que lors de l'achat le bâtiment ne représentait pas une grande valeur et que le terrain conserve toute sa valeur.

351.312 Achat d'énergie et chauffage

L'augmentation est notamment due à l'installation du chauffage à mazout provisoire de la Grande salle.

4. Travaux

420.431.1 Revenu des permis de construire

420.431.2 Revenu des permis d'habiter

Ces montants concernent des dossiers qui n'ont pas pu être finalisés cette année. La Municipalité espère pouvoir clore un maximum d'affaires en 2018.

431 Déneigement

Ce montant représente les frais non seulement de déneigement mais également de salage et d'entretien des véhicules et machines.

6. Sécurité

610.451 Part à gendarmerie et police

Ce montant est fixé dans le cadre de la péréquation.

8. Service Industriels

810 Service des eaux

La commission relève avec satisfaction que ce poste s'autofinance et qu'un montant a pu être versé au fonds de réserve.

Emprunt par obligation simple : Cpte 922.001 Raiffeisen Emprunt CARoss : M. Robin Schittli s'interroge sur ce qui a été voté, soit un emprunt de maximum CHF 120'000.00 pour le projet d'étude CARoss qui devrait coûter moins de CHF 60'000.00.

Est-ce que la totalité a été empruntée ou est-ce uniquement une écriture comptable?

M. Jean-Pierre Neff répond que le projet avance. Des subventions ont été reçues ce qui permet de compenser. Le maximum a été prévu afin de pouvoir travailler. Ce n'est pas forcément ce qui est sorti. Il y a un acompte d'environ CHF 100'000.00 qui est rentré ces dernières semaines.

Au vu de ce qui précède et des diverses explications données, les conseillers, à l'unanimité, par 26 voix, décident d'approuver:

- Les comptes 2017 tels que présentés
- La gestion 2017 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.

M. le président félicite la Municipalité pour la présentation de ses comptes ainsi que la commission de gestion pour son travail.

M. Jean-Pierre Neff, au nom de la Municipalité, remercie l'assemblée de la confiance témoignée ainsi que la commission de gestion de son travail en profondeur et de son rapport très constructif. Il explique que le gros déficit de CHF 326'632.80 au lieu des CHF 9'130.00 prévus au budget est expliqué par une forte diminution des rentrées fiscales ainsi qu'un report des bonnes années sur le mécanisme de la péréquation (le fait d'être dans le rouge favorise pour la péréquation), augmentant ainsi la participation sur la facture sociale, elle-même toujours en hausse (presque CHF 800 millions qui dépasse le solde à disposition des communes). La Municipalité est inquiète pour les années à venir avec l'introduction de la RIE III qui va coûter environ 4,3 pts d'impôt, d'après les simulations faites à ce jour.

A l'assemblée générale de l'UCV, il y a eu une montée de boucliers des communes. Le canton se porte bien et doit alléger leurs coûts. L'UCV chiffre à CHF 177 millions et le canton à CHF 140 millions le manque dans le pot commun des communes suite à l'entrée en vigueur de la RIE III. Le canton est d'accord de débloquer une somme pour compenser cette perte. Il faudra être vigilant sur la prochaine péréquation parce que les attentes ne sont pas les mêmes dans les communes de plaine que dans celles de montagne.

Si on prend le tableau des crédits d'investissements pour ces dix dernières années, on est à plus de CHF 11 millions (plus de CHF 4,5 millions sur l'Hôtel de Ville, c'est presque la moitié de la somme ; l'épuration et la STEP de la Tine CHF 34'000.00 ; le chauffage à distance CHF 1 million ; le collège Henchoz CHF 900'000.00 ; CHF 770'000.00 de crédit sur les routes, CHF 160'000.00 pour le SAF ; CHF 160'000.00 pour la déchetterie ; CHF 160'000.00 pour le PPA de la Gare.

La commune a eu dix belles années au niveau des impôts, on a gagné presque 10 à 15% chaque année. Quand on a, il faut entretenir au maximum les infrastructures et investir, mais il faut être vigilant pour la suite. La Municipalité est en contact régulier avec l'administration des impôts, des pointages sont faits en cours d'année. Il faut aussi trouver des solutions entre les trois communes pour diminuer nos dépenses. Il y a des discussions à ce sujet.

10. Divers et propositions individuelles

Arrivé au terme de son mandat, M. le président tient à remercier tout le monde de sa participation et de l'attitude agréable qui a toujours régné. Il relève qu'il a eu à traiter toutes sortes de situations peu fréquentes, soit amendement, sous-amendement, motion et postulat ainsi que de voter pour départager un résultat lorsque le législatif était partagé sur le règlement de l'eau potable. La gestion des élections cantonales du Conseil d'Etat et des députés a également été très intéressante. Il adresse un grand merci aux membres du bureau et à la secrétaire. Il souhaite à M. Eric Henchoz le meilleur pour sa présidence comme cela a été le cas pour lui.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin s'interroge sur l'entretien de certains chemins piétonniers dans le village qui sont situés sur les chemins fléchés de l'exposition sur le bois. Qui s'occupe du chemin qui descend du Grand Chalet à la gare et de celui qui passe vers le chalet de la famille Holm ? On y trouve des grandes herbes, des orties. Cela ressemble à la brousse. Le petit chemin du Grand Chalet a été fauché par quelqu'un du village. Ces chemins sont-ils entretenus par la commune ou non ?

M. Jean-Pierre Neff répond que l'entretien est fait par la commune. Des plaquettes ont été mises sur le chemin du Grand Chalet. Il s'agit d'une servitude publique. Chez les Holm cela va se faire. Il y a eu beaucoup à faire avec les tempêtes, énormément de nettoyage et bien que la saison soit déjà avancée, les travaux de fauchage sont en cours. C'est bien la commune qui entretient les servitudes publiques.

M. Emile Brouillet adresse ses remerciements pour les informations obtenues au sujet du Pôle Santé. Faisant partie du personnel de l'hôpital qui n'est pas forcément au courant de ce qui passe, ce qu'il déplore, il trouve intéressant d'être informés de certains sujets en relation.

Mme Dorothée Ramel en tant que déléguée de l'ASIPE avec M. Alexandre Mottier dresse un bref compte-rendu des activités de cette association. Ils ont assisté à plusieurs conseils intercommunaux et d'établissement. Deux élèves délégués de dernière année ont présenté deux sujets qui ont été traités : le premier sur la vie à l'école avec des demandes de pose de casiers dans les couloirs de l'école ce qui n'était pas possible au vu des normes anti-feu mais des solutions pourront être trouvées pour qu'ils puissent poser leurs cartables en dehors des salles de classe qui sont fermées. La deuxième demande était relative à la pose de jeux (balançoires, tables de ping-pong, ...) pour les trois différents sites scolaires (Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière). Aux Moulins, il n'y a pas de besoins.

Cette demande concerne tout spécialement l'espace devant le pavillon de pierre à Château-d'Oex. Suite aux travaux intervenus sur les parcelles voisines, le périmètre scolaire sera revu et redéfini et la réalisation des travaux se fera normalement pour la prochaine rentrée scolaire.

Un thème que les élèves ont souhaité aborder est le harcèlement à l'école. La directrice leur a appris qu'une enquête est déjà en cours mise en place par le Groupe de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu scolaire (PSPS). Un plan d'action sera déterminé en fonction des besoins qui seront recensés. La directrice a rappelé qu'il y a des médiateurs au sein de l'école et que tout cas connu de harcèlement doit être signalé à un adulte.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin estime inacceptable l'entretien de la fontaine de la Frasse,

tout spécialement l'eau contenue dans le bassin qui est envahi d'algues immondes. On n'oserait pas faire boire cette eau à un animal. Son voisin l'a nettoyée un jour au « kärcher ». Mais il faudrait le faire régulièrement, ne peut-on pas faire quelque chose de plus ? Y a-t-il un problème particulier (de l'eau trop chaude, des fissures dans les pierres,...) ? Cette fontaine est-elle nettoyée aussi régulièrement que les autres ?

M. Alain Karnstädt, municipal, en prend note parce que cela devrait être fait, mais les employés ont été débordés jusqu'à maintenant. Il va faire au mieux.

M. Alexandre Mottier demande ce qui est utilisé comme liquide de nettoyage. Dans le bassin qui est à proximité de chez lui, l'eau est aussi un peu brune avec des algues. Peut-on autoriser les enfants à s'y baigner ?

M. Alain Karnstädt répond que l'eau est potable et que les enfants ne risquent rien. Il n'y a pas de produits utilisés à sa connaissance.

M. Alexandre Mottier n'est pas du même avis d'après ce qu'il a vu. Il pense que les employés utilisent un produit toxique.

M. Alain Karnstädt en prend note et se renseignera.

M. Jean-Pierre Neff pense que le produit en question est simplement du chlore. C'est ce qui est utilisé dans les piscines et aussi pour l'entretien des réservoirs. Néanmoins, ce sont des fontaines et non des piscines. Quand il fait chaud, il y a plus d'algues. Certaines personnes utilisent cette eau gratuitement pour arroser leur jardin alors que tous les autres paient l'eau. Ces utilisateurs qui se plaignent qu'elles ne sont pas assez propres pourraient les nettoyer de temps en temps. Mais il n'y a aucun risque.

Mme Madeleine Berdoz Rocquin a rencontré une personne qui se trouvait avec des enfants entre 4 et 6 ans en train de pique-niquer sur le terrain de sport lorsqu'ils ont vu à proximité un lynx. Elle a une photo à l'appui.

M. Jean-Pierre Neff répond que, malgré sa taille impressionnante, il ne s'agit pas d'un lynx, mais d'un chat du Grand Chalet.

M. Fernand Dubuis demande d'étudier la pose de gendarmes couchés mobiles sur la route de la Gare et celle de la Placette (comme ceux qui sont posés vers la piscine et qui peuvent s'enlever l'hiver), car il juge la circulation souvent trop rapide à ces endroits où de nombreux enfants jouent. C'est ennuyeux au niveau du bruit mais cela permettrait de ralentir certains conducteurs.

M. Alain Karnstädt prend note de cette demande.

Mme Dorothée Ramel n'ayant pu se joindre à l'équipe qui oeuvrait à Rougemont, a organisé un ramassage de plantes invasives, notamment du séneçon, à la Tine, dans le triangle entre la fontaine et le long du ruisseau. Elle rappelle qu'il faut les détruire ou les brûler et non les mettre dans un compost. Elle l'avait déjà fait l'an dernier et avait envoyé un plan au Parc Naturel Régional en indiquant quelle partie avait été traitée.

M. Michel Maillefer, municipal, confirme l'organisation de cette journée à Rougemont. Des civilistes et des membres du Parc Naturel Régional vont venir à la Tine. C'est bien de le signaler.

M. Fernand Dubuis demande pourquoi c'est la Romande Energie qui pilote le chauffage à

distance plutôt que le Groupe E. Il y aurait pu avoir des synergies avec les relevés de compteurs, par exemple. Quels sont les critères d'attribution ?

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il n'y a pas d'attribution à proprement parler. Il explique que la commune a eu des projets avec le Groupe E, puis Ebel (société qui a construit à Saanen et qui finance), projets qui n'ont pas abouti. La Romande Energie a alors repris les études déjà menées. Ce n'est pas aux communes d'investir.

M. Alexandre Mottier demande qui a décidé de mettre des copeaux sur le chemin du Grand Chalet à la Gare. Le gravier était plus pratique. C'est dangereux en talons ou à vélo.

M. Jean-Pierre Neff explique que c'est en raison de l'exposition Rencontres sur le bois. On a des copeaux à disposition. De plus, ce revêtement se transforme en humus.

M. Robin Schittli regrette que le Conseil communal de mars ait été annulé, même sans préavis municipal. Il l'a appris avec étonnement car il pense que cela aurait été l'occasion d'informer le législatif sur plusieurs points, notamment sur les dégâts dus aux intempéries de cet hiver. Il trouve regrettable de supprimer un Conseil communal d'autant plus que cela n'a aucun impact sur le budget.

M. le syndic lui répond que, contrairement aux deux autres communes, les intempéries n'ont fait que des dégâts forestiers, mais pas au patrimoine construit et aux infrastructures, ce qui n'a pas justifié le besoin d'une séance d'information. Il y aura beaucoup de chablis d'épicéas et ce sera le Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut et son équipe qui s'en chargeront. Il n'y avait pas de crédit à demander dans la mesure où cela n'aura aucun impact sur le budget.

M. le Président ajoute qu'un Conseil communal ne peut pas siéger s'il n'y a pas de préavis municipal. Dès lors, il faudrait transformer cette rencontre en séance informative.

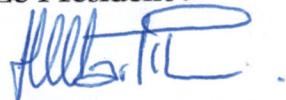
M. Alain Karnstädt ajoute que les tempêtes ont fait beaucoup parler alors qu'il n'y avait pas de quoi. Il n'y a pas lieu de faire un Conseil communal pour expliquer une tempête.

M. Christophe Moinat demande à la Municipalité d'intervenir auprès des responsables de l'EMS Chanella afin qu'ils sensibilisent leurs pensionnaires sur les incidences des dépôts de bouteilles et déchets un peu partout dans le village.

M. Jean-Pierre Neff répond que le sujet n'est pas nouveau et que la Municipalité est tout à fait au courant, mais il prend bonne note de cette remarque, ce d'autant plus que ces personnes vont aussi dans l'église.

Il est 22h17 lorsque M. Hervé Martin peut clore son huitième et dernier conseil à la présidence en remerciant chacun et donnant rendez-vous au mardi 09 octobre prochain.

Le Président :



H. Martin



La Secrétaire :



C. Martin